

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le 3 août 2020

### **COVID-19 : la possibilité pour tous d'accéder au test PCR Covid sans ordonnance et gratuitement partout en Normandie**

Pour casser les chaînes de transmission du virus et contenir la circulation virale sur le territoire, la poursuite et l'intensification des opérations de dépistage est une priorité. Afin de faciliter plus encore l'accès au dépistage, le ministre de la Santé Olivier Véran a signé un arrêté le 24 juillet permettant à toute personne volontaire, avec ou sans symptôme, de se faire dépister sans prescription médicale (test RT-PCR) dans tous les sites de prélèvements identifiés. Aucune avance de frais ne sera nécessaire : les tests sont intégralement pris en charge par l'assurance maladie.

#### **Pourquoi se faire dépister ?**

La participation de la population au dépistage permet d'évaluer le niveau de circulation du virus sur le territoire, de repérer le cas échéant des cas positifs, de déclencher la recherche de personnes contacts de ces cas positifs, de les alerter afin de mieux les protéger et ainsi de casser les chaînes de transmission du virus.

#### **Quelles modalités ?**

Deux dispositifs existent :

- **Sur rendez-vous, dans les laboratoires de biologie médicale réalisant les dépistages :**  
L'ARS a travaillé à l'échelle de chaque territoire afin d'assurer à la population un accès à un centre de prélèvement à moins de 20 minutes, en collaboration avec les laboratoires de ville, les établissements de santé, les Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA) et les infirmiers libéraux dans le cadre des dépistages Covid-19. L'organisation des rendez-vous tiendra compte des personnes prioritaires (cf encadré ci-après)
- **Sans rendez-vous, dans les points mobiles déployés dans la région.**  
Afin d'intensifier les dépistages, l'ARS, la préfecture de région, les préfectures de département et les collectivités proposent des opérations de dépistage sur des lieux éphémères mis en place spécifiquement. Avec l'été et les risques liés à l'affluence touristique, de nouvelles opérations de dépistages sont et seront notamment menées tout au long de l'été dans des lieux touristiques identifiés, sur une période limitée, dans tous les départements normands.

**Sur les lieux de prélèvement, le port du masque est obligatoire. Les personnes doivent se munir de leur carte vitale\* et d'une pièce d'identité.**

*\*Dans une logique de dépistage massif afin de limiter la circulation du virus, le dispositif de dépistage sans ordonnance et sans avance de frais est également ouvert aux touristes étrangers et aux non assurés sociaux selon les mêmes modalités.*

## Dépistage : les personnes symptomatiques restent prioritaires

Si le dispositif de dépistage est facilité et ouvert à tous, le dépistage des personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 est la priorité. L'ARS, le préfet de région et l'Assurance maladie **rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant\***, avant de se faire dépister.

*\*ou, si elles n'en ont pas, le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8 h 30 à 18 h). En cas de fermeture du cabinet médical habituel, elles pourront contacter le 116 117 (appel gratuit).*

**Consulter un médecin traitant en cas de symptômes et se faire prescrire le dépistage permet d'être dépisté prioritairement.** En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin demandera au patient de réaliser un test virologique (pour identifier le centre de prélèvement le plus proche : rendez-vous sur Santé.fr) et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. En cas de test positif, avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

## Où se faire dépister ?

[Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\), par département, avec les dates horaires et lieux, sur le site internet de l'ARS Normandie](#)

## #TousMobilisés

A ce jour la Normandie est la seule région où tous les indicateurs restent encore en-dessous des seuils de vigilance. Pour autant l'évolution récente à la hausse du taux d'incidence et du R effectif appellent à la vigilance.

Alors que les Normands et plus largement les Français profitent de leurs congés d'été, les comportements de chacun doivent être adaptés en raison de la circulation virale. Les déplacements, événements et regroupements familiaux ou amicaux, sont des facteurs susceptibles de favoriser la reprise de l'épidémie.

**Afin d'éviter tout rebond, nous devons adopter collectivement et rigoureusement les mesures de prévention** et appliquer tous ensemble les gestes barrières, de bon sens et d'hygiène :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Recourir au télétravail lorsque c'est possible
- Limiter ses déplacements
- Réduire les contacts et respecter une distance d'un mètre minimum avec toute autre personne. En complément, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.
- Limiter les contacts avec les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 70 ans, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques)

En plus des gestes barrière, le port d'un **masque grand public est vivement conseillé lorsque la distance physique d'1 mètre n'est pas possible. Depuis le 20 juillet, il est obligatoire dans les lieux public clos pour toute personne de 11 ans et plus.**

---

## Service Communication ARS Normandie

Hélène Muller, Attachée de presse

Tél : 02 31 70 97 63

Mél : [ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)